

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 8

I. Substituer aux alinéas 12 et 13 l'alinéa suivant :

« *b*) La première phrase du quatrième alinéa est ainsi rédigée : ».

II. En conséquence, substituer à l'alinéa 15, l'alinéa suivant :

« *b bis*) La dernière phrase de l'avant-dernier alinéa est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle